

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°13 du 16 mars 2012**

**PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°11**

**CIRCULAIRE N° 695/DEF/DCSCA/BGC**  
portant abrogation de textes.

*Du 8 février 2012*

**CIRCULAIRE N° 695/DEF/DCSCA/BGC portant abrogation de textes.**

*Du 8 février 2012*

NOR D E F E 1 2 5 0 2 3 8 C

---

*Références :*

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3).

Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 105.2.1, 110.2) modifié.

Arrêté du 14 décembre 2009 (JO n° 296 du 22 décembre 2009, texte n° 22 ; signalé au BOC 3/2010 ; BOEM 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 111.3.3, 112.2.3, 113.12, 113.7, 114.3.3.2, 510.1.1, 510.1.3, 511-0.1.1, 511-0.2.1, 512.1.1, 512.3.2) modifié.

*Textes abrogés :*

Circulaire n° 223/DEF/DCCM/PERS/FORM du 23 juillet 1999 (BOC, p. 3652 ; BOEM 511-0.2.2).

Circulaire n° 292/DEF/DCCA/BRH du 20 février 2002 (BOC, 2002, p. 1947 ; BOEM 512.2.2).

Circulaire n° 655/DEF/DCCA/BRH du 25 mars 2002 (BOC, 2002, p. 2241 ; BOEM 511-0.2.2, 512.2.2, 520-0.9).

Circulaire n° 591/DEF/DCCA/BRH du 10 mars 2003 (BOC, p. 2728 ; BOEM 512.2.2).

Circulaire n° 623/DEF/DCCM/PERS/MIL du 18 mai 2004 (BOC, 2004, p. 3053 ; BOEM 321.2, 512.2.2).

Circulaire n° 161/DEF/DCCA/BRH/FORM du 21 janvier 2005 (BOC, 2005, p. 2359 ; BOEM 332.1.2.2, 512.2.2).

Circulaire n° 172/DEF/DCCA/BRH du 24 janvier 2005 (BOC, 2005, p. 705 ; BOEM 512.2.2).

Circulaire n° 8/DEF/DCCA/BRH du 5 janvier 2006 (BOC, 2006, p. 647 ; BOEM 512.2.2).

Circulaire n° 92/DEF/DCCA/BRH du 19 janvier 2007 (BOC N° 12 du 15 juin 2007, texte 28).

Circulaire n° 187/DEF/DCAGF/BRH du 15 janvier 2008 (BOC N° 9 du 7 mars 2008, texte 13).

Circulaire n° 300499/DEF/DCSCA/CCC-A/BRH/PC du 22 mars 2010 (BOC N° 14 du 9 avril 2010, texte 18).

Circulaire n° 207/DEF/DCSCA/BGC du 19 janvier 2011 (BOC N° 8 du 25 février 2011, texte 8).

Circulaire n° 41350/DEF/DCCAT/ORH/PMF/RF du 20 juin 2005 (BOC, 2005, p. 4373 ; BOEM 770.3.4.5).

Circulaire n° 40740/DEF/DCCAT/ORH/RF - n° 2934/DEF/DCCA/BRH du 20 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 712 ; BOEM 779.1.2).

Circulaire n° 211/DEF/DCCM/PERS/MIL du 4 février 2004 (BOC, 2004, p. 1229 ; BOEM 779.1.2).

Circulaire n° 40173/DEF/DCCAT/ORH/PM/RFM du 2 février 2006 (BOC 9, 2006, texte 2 ; BOEM 779.1.2).

Circulaire n° 259/DCCA/DIR/PERS du 24 avril 1968 (BOC/A, p. 335 ; BOEM 722.1.2.1.3) modifiée.

Les textes mentionnés ci-dessous sont abrogés :

- circulaire n° 223/DEF/DCCM/PERS/FORM du 23 juillet 1999 relative au conseil de la formation complémentaire des officiers relevant de la direction centrale du commissariat de la marine ;
- circulaire n° 292/DEF/DCCA/BRH du 20 février 2002 relative aux concours internes de recrutement de commissaires de l'air en 2002 ;
- circulaire n° 655/DEF/DCCA/BRH du 25 mars 2002 relative au concours unique ouvert en 2002 pour le recrutement d'élèves commissaires de l'armée de terre, d'élèves commissaires de la marine et d'élèves commissaires de l'air ;
- circulaire n° 591/DEF/DCCA/BRH du 10 mars 2003 relative aux concours internes de recrutement de commissaires de l'air en 2003 ;
- circulaire n° 623/DEF/DCCM/PERS/MIL du 18 mai 2004 relative au concours ouvert en 2004 pour le recrutement d'élèves commissaires de l'armée de terre, d'élèves commissaires de la marine et d'élèves commissaires de l'air ;
- circulaire n° 161/DEF/DCCA/BRH/FORM du 21 janvier 2005 relative au concours sur titres organisé en vue du recrutement dans le corps des commissaires de l'air ;
- circulaire n° 172/DEF/DCCA/BRH du 24 janvier 2005 relative au concours sur épreuves ouverts au personnel militaire et à certains fonctionnaires du ministère de la défense pour le recrutement dans le corps des commissaires de l'air ;
- circulaire n° 8/DEF/DCCA/BRH du 5 janvier 2006 relative aux concours sur épreuves ouverts au personnel militaire et à certains fonctionnaires du ministère de la défense pour le recrutement dans le corps des commissaires de l'air ;
- circulaire n° 92/DEF/DCCA/BRH du 19 janvier 2007 relative au concours sur épreuves ouverts au personnel militaire et à certains fonctionnaires du ministère de la défense pour le recrutement dans le corps des commissaires de l'air en 2007 ;
- circulaire n° 187/DEF/DCAGF/BRH du 15 janvier 2008 relative aux concours sur épreuves ouverts au personnel militaire et à certains fonctionnaires du ministère de la défense pour le recrutement dans le corps des commissaires de l'air en 2008 ;
- circulaire n° 300499/DEF/DCSCA/CCC-A/BRH/RPC du 22 mars 2010 relative aux concours sur épreuves ouverts au personnel militaire et à certains fonctionnaires pour le recrutement dans le corps des commissaires de l'air en 2010 ;
- circulaire n° 207/DEF/DCSCA/BGC du 19 janvier 2011 relative aux concours sur épreuves ouverts au personnel militaire et à certains fonctionnaires pour le recrutement dans le corps des commissaires de l'air en 2011 ;
- circulaire n° 41350/DEF/DCCAT/ORH/PMF/RF du 20 juin 2005 relative à l'admission à l'enseignement militaire supérieur du deuxième degré en 2007 des commissaires de recrutement direct ;
- circulaire n° 40740/DEF/DCCAT/ORH/RF - n° 2934/DEF/DCCA/BRH du 20 décembre 2002 relative à l'examen probatoire pour l'admission de stagiaires étrangers à l'école militaire supérieure d'administration et de management de l'armée de terre et à l'école du commissariat de l'air ;

- circulaire n° 211/DEF/DCCM/PERS/MIL du 4 février 2004 relative à l'examen probatoire pour l'admission de stagiaires étrangers à l'école militaire supérieure d'administration et de management de l'armée de terre, à l'école du commissariat de la marine et à l'école du commissariat de l'air ;
- circulaire n° 40173/DEF/DCCAT/ORH/PM/RFM du 2 février 2006 relative à l'examen probatoire pour l'admission de stagiaires étrangers à l'école militaire supérieure d'administration et de management de l'armée de terre, à l'école du commissariat de la marine et à l'école du commissariat de l'air ;
- circulaire n° 259/DCCA/DIR/PERS du 24 avril 1968 modifiée, relative aux modalités de production par les maîtres ouvriers tailleurs et cordonniers des actes de volontariat pour diverses affectations.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de corps aérien,  
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.